



MISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR LA CENTRAFRIQUE & L'AFRIQUE CENTRALE
(M.I.S.A.C.)

Bangui, n° 3129 Avenue Barthélémy Boganda, République centrafricaine (RCA)

R.C.A. - MONITORING 2015 DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ET DES VIOLENCES SEXUELLES

Bulletin infographique N°2





Cette synthèse concerne la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 1^{er} novembre 2015. Il est important de noter qu'elle ne concerne que les cas dûment répertoriés et rapportésⁱ à travers les services de prise en charge des Violences Basées sur le genre (VBG), dont les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG). Services dispensés par les quinze (15) institutions (dont notre partenaire d'exécution Médecins d'Afrique) contribuant à la réponse aux violences basées sur le genre dans les 08 arrondissements de la capitale Bangui et des 45 sous-préfectures que compte la RCA.

GLOSSAIRE	4
I. RCA DES INDICATEURS DE GENRE PREOCCUPANTS	6
II. LES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE	7
III. LES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES	8
IV. LES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES / SEXE & AGE.....	9
V. LES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE / SEXE & AGE.....	10
VI. LES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE / SEXE & AGE.....	11
VII. FREQUENCE DES VIOLENCES RAPPORTEE A L'ANNEE 2015	12
VIII. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES VIOLENCES.....	13
IX. LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA REPONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ET SEXUELLES EN RCA	16
X. FAITS MARQUANTS.....	17

GLOSSAIRE

⇒ Prophylaxie post-exposition (PPE)

La prophylaxie post-exposition, ou PPE, est une façon, pour les personnes qui pourraient avoir récemment été exposées au VIH, de prévenir l'infection par le VIH. Dans le cadre de cette méthode, des médicaments anti-VIH doivent être pris immédiatement après une exposition possible au VIH. Il existe, dans les trois jours suivant l'exposition au VIH, une « période fenêtre » pendant laquelle suivre une PPE pourrait prévenir l'infection VIH.¹ Pendant cette période fenêtre, le virus infecte les cellules sur le lieu de l'exposition (par exemple l'anus, le pénis ou le vagin). Une fois que le virus infiltre une cellule, il commence à se répliquer et à produire d'autres copies du virus VIH. Quelques jours plus tard, lorsque ces nouveaux virions VIH se répandent dans le corps, c'est là que l'infection devient permanente. La théorie veut qu'une PPE administrée très tôt empêcherait le virus de se répliquer au point d'exposition initial, bloquant ainsi la propagation des virions et empêchant une infection permanente. Les cellules infectées finiraient par mourir et le virus ne pourrait point se répliquer.

⇒ Victimes et survivants

L'emploi des termes « *victime* » et « *survivant* » fait actuellement l'objet d'un débat. Certains estiment en effet qu'il conviendrait d'éviter le terme « victime » qui suggère une passivité, une faiblesse et une vulnérabilité intrinsèque sans traduire la capacité de résistance et les moyens d'action des femmes dans la réalité. Pour d'autres, le terme de « survivant » pose problème dans la mesure où il nie la position de victime des femmes qui ont été les cibles de crimes violents. Dans le cadre de la présente étude, sont considérés comme « survivantes » les personnes ayant été « victimes » de violences, ayant risqué la perte de leur vie et ayant gardé sur elles les séquelles d'actes de violence qu'elles ont subis.

⇒ Violence à l'égard des femmesⁱⁱ

Tout acte de violence sexiste qui cause ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée. La violence à l'égard des femmes comprend, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après:

a) la violence physique, sexuelle and psychologique survenant dans la famille, y compris les coups, les sévices sexuelles à l'encontre des filles dans le foyer, la violence liée à la dot, le viol marital, la mutilation génitale féminine et autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes, la violence du partenaire, la violence non-conjugale et la violence liée à l'exploitation;

b) la violence physique, sexuelle et psychologique ayant lieu au sein de la communauté, y compris le viol, les sévices sexuelles, le harcèlement dans les lieux publics et le harcèlement sexuel et l'intimidation sur les lieux de travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, la traite des femmes et la prostitution forcée;

c) la violence sexuelle et psychologique exercée ou tolérée par l'État, où qu'elle survienne.

⇒ Violence liée au genre (VLG)ⁱⁱⁱ

La violence liée au genre est un terme générique qui sert à désigner tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents des hommes et des femmes que leur attribue la société. La nature et l'étendue des types particuliers de VLG varie selon les cultures, les pays et les régions. On peut citer comme exemples la violence sexuelle, y compris l'exploitation ou l'abus sexuels et la prostitution forcée, la violence conjugale, la traite, le mariage forcé ou précoce, les pratiques traditionnelles préjudiciables comme la mutilation des organes génitaux féminins, les meurtres d'honneur et l'héritage des veuves.

Il existe de nombreuses formes de violence, y compris (mais sans s'y limiter) la violence physique, verbale, sexuelle, psychologique et socioéconomique.

1. Violence physique: La violence physique est un acte qui a pour but ou pour effet de causer la douleur et/ou des blessures physiques. Elle comprend les coups, les brûlures, les coups de pied, les coups de poings, les morsures, la mutilation, l'utilisation d'objets ou d'armes, ou l'arrachement de cheveux. Poussée à l'extrême, la violence physique peut mener au fémicide, ou le meurtre sexiste d'une femme en raison de son sexe. Certaines classifications incluent aussi la traite et l'esclavage dans la catégorie des violences physiques en raison des contraintes souvent subies par ses victimes dans un premier temps et parce que les jeunes, femmes et hommes, qui s'y soumettent finissent par subir d'autres actes de violence du fait de leur asservissement.

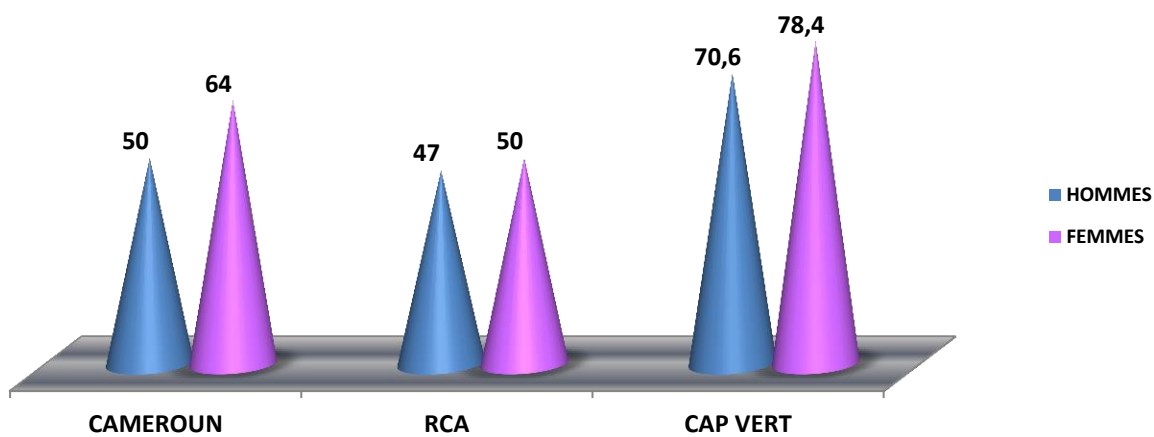
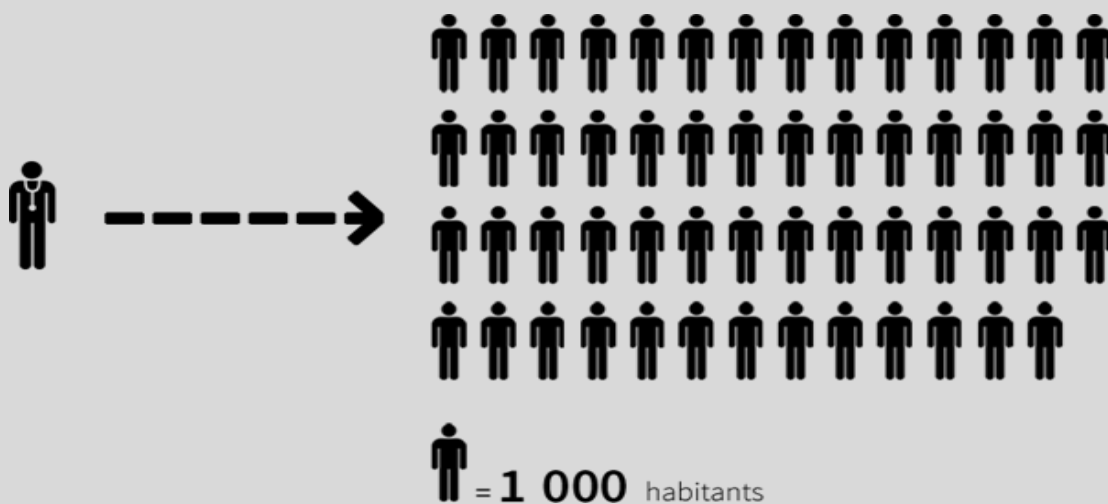
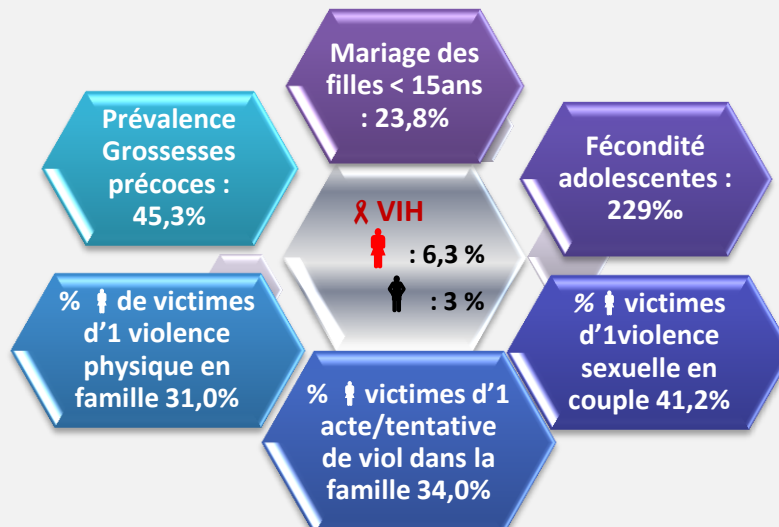
2. Violence verbale: La violence verbale peut comprendre les railleries en privé ou devant d'autres personnes, les moqueries, l'utilisation de jurons particulièrement embarrassants pour le ou la partenaire, les menaces d'autres formes de violence contre la victime ou contre une personne ou un objet qui lui sont proches. L'abus verbal peut également être une atteinte aux origines de la victime, ou consister en des insultes et des menaces pour des raisons de religion, de culture, de langue, d'orientation sexuelle (perçue) ou de traditions.

3. Violence sexuelle: La violence sexuelle inclue de nombreuses actions qui sont tout aussi nuisibles, perpétrées en public comme en privé. On peut citer comme exemples le viol (violence sexuelle accompagnée d'une certaine forme de pénétration du corps de la victime), le viol marital et la tentative de viol. D'autres types d'activités sexuelles forcées comprennent le fait d'être obligée de regarder des actes de masturbation, de forcer une personne à se livrer à la masturbation en public, des rapports sexuels forcés non-protégés, le harcèlement sexuel, et, dans le cas des femmes, la violence liée à la procréation (grossesse forcée, avortement forcé, stérilisation forcée).

4. Violence psychologique: La violence psychologique peut comprendre, par exemple, des comportements menaçants qui n'entraînent pas nécessairement de violence physique ou même verbale. Elle peut inclure des actions qui se rapportent à des actes de violence passés, ou l'indifférence ou l'abandon délibéré de l'autre. La violence psychologique peut aussi être perpétrée par l'isolement ou la détention, la rétention d'information, la désinformation, etc.

5. Violence socioéconomique: La violence socioéconomique est une cause et un effet des rapports de pouvoir dominants entre les hommes et les femmes dans les sociétés. Certaines manifestations classiques de la violence socioéconomique consistent à saisir les revenus de la victime, à ne pas lui permettre de disposer de revenus séparés (statut de «femme au foyer» forcée, travail non rémunéré dans l'affaire familiale) ou à la rendre inapte au travail par la violence physique ciblée. Dans la sphère publique, la violence socioéconomique peut se manifester par le refus de l'accès à l'éducation ou au travail (rémunéré de manière identique, surtout pour les femmes), de l'accès aux services, l'exclusion de certains emplois et le refus de permettre la jouissance et l'exercice de leurs droits civils, culturels, sociaux ou politiques.

I. RCA DES INDICATEURS DE GENRE PREOCCUPANTS

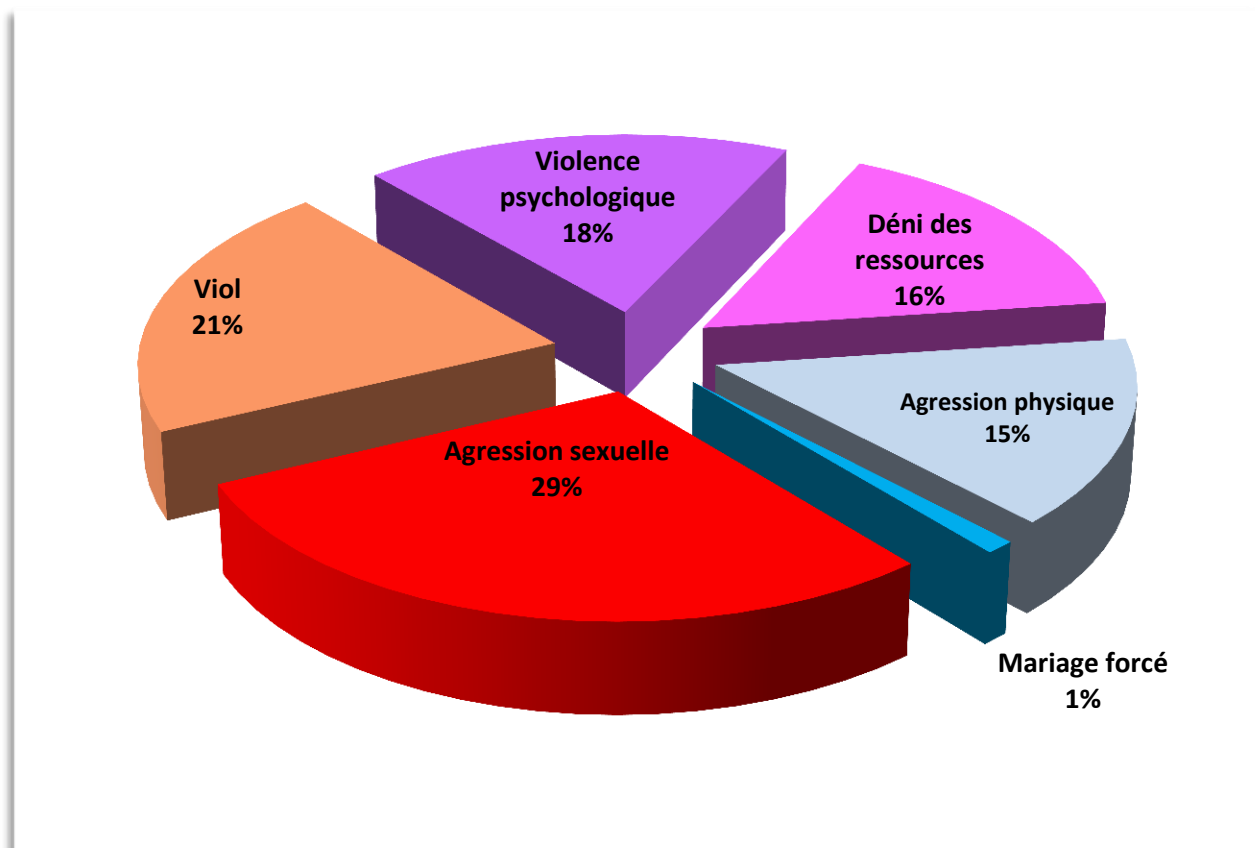


SOURCE^{iv}

II. LES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

● L'on dénombre pour la période observée un ensemble de **soixante mille deux cent huit (60.208) cas** qui se déclinent en six (6) principaux types.

Représentation graphique N°1 : Distribution statistique des cas de violence en fonction de la typologie



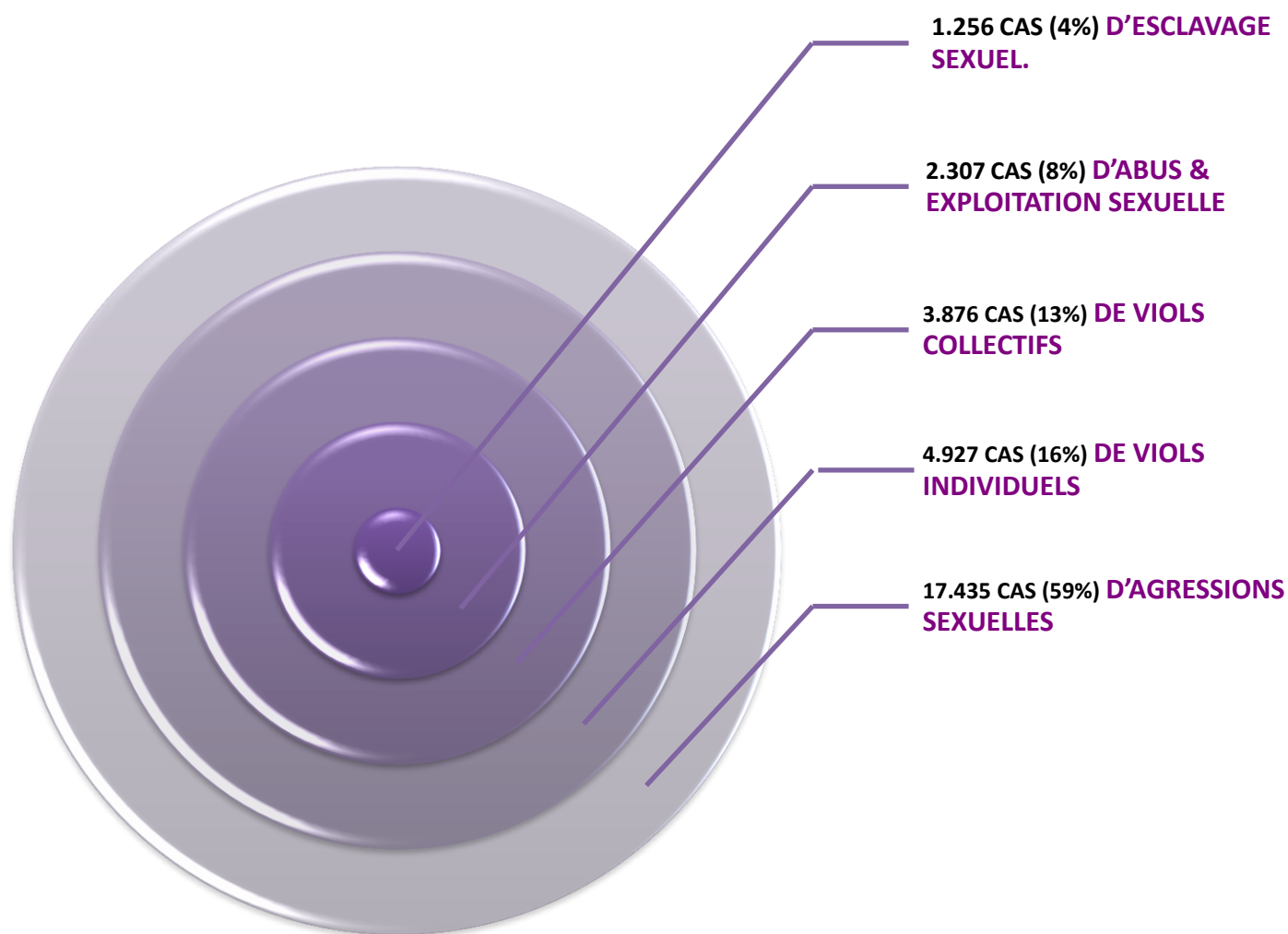
Respectivement par ordre d'occurrence :

- ➔ 17.434 cas d'agression sexuelle ;
- ➔ 12.366 cas de viol ;
- ➔ 11.015 cas de violence psychologique/émotionnelle.
- ➔ 9.553 cas de déni des ressources, d'opportunité ou de service ;
- ➔ 8.937 cas d'agression physique ;
- ➔ 630 cas de mariage forcé.

III. LES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES

- Les incidents des violences sexuelles rapportés sont au nombre de vingt-neuf mille huit cent un (29.801). Les cas d'agressions sexuelles sont prédominants, immédiatement suivi des cas de viols (individuels et collectifs) qui représentent presque un tiers (1/3) du total des cas d'agressions sexuelles (29%).

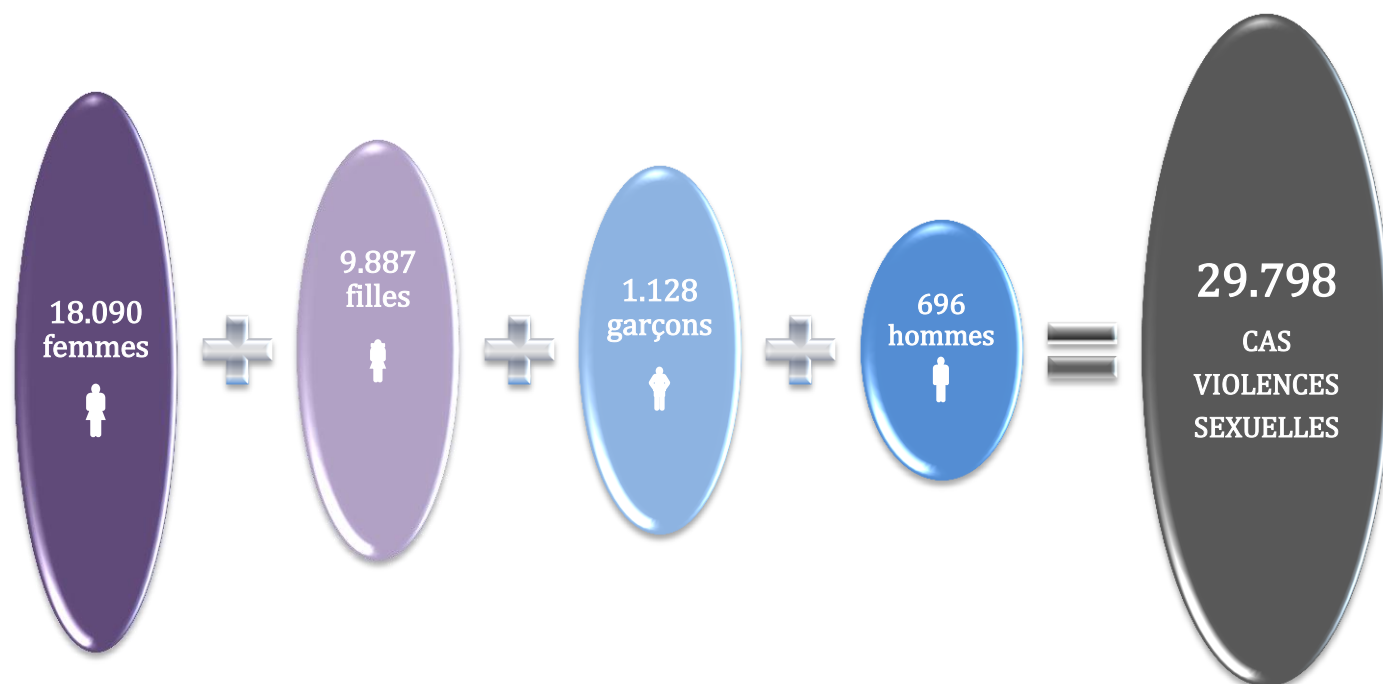
Représentation graphique N°2. Distribution statistiques des cas de violences sexuelles enregistrés



IV. LES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES / SEXE & AGE

- Statistiquement la proportion des femmes parmi les survivants représente (61%), suivie par celle des filles (33%), enfin les garçons et les hommes représentent respectivement (4%) et (2%) de l'ensemble des survivants.

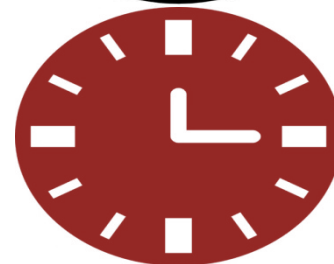
Représentation graphique N° 3. Typologie des victimes de violences sexuelles



➔ **SOIT + DE 98 AGRESSIONS SEXUELLES
COMMISES PAR JOUR**



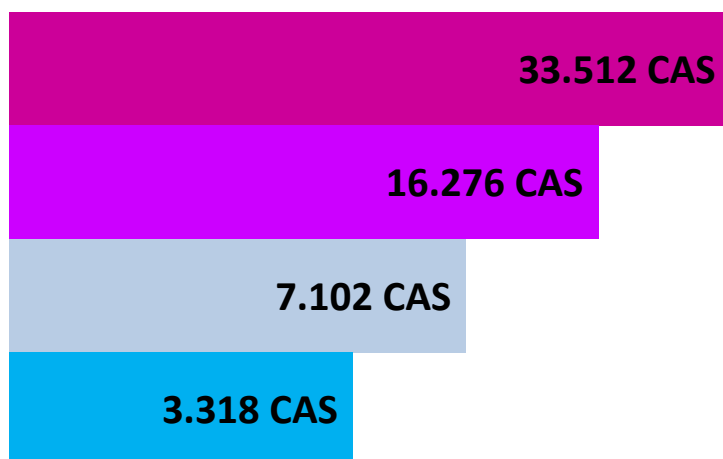
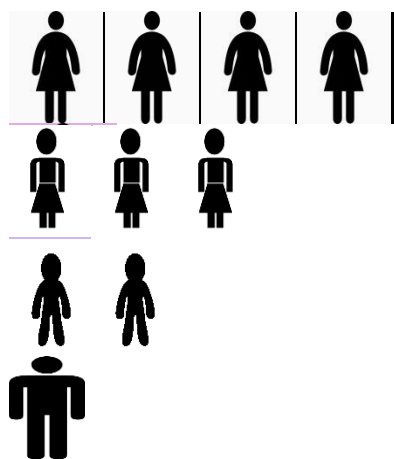
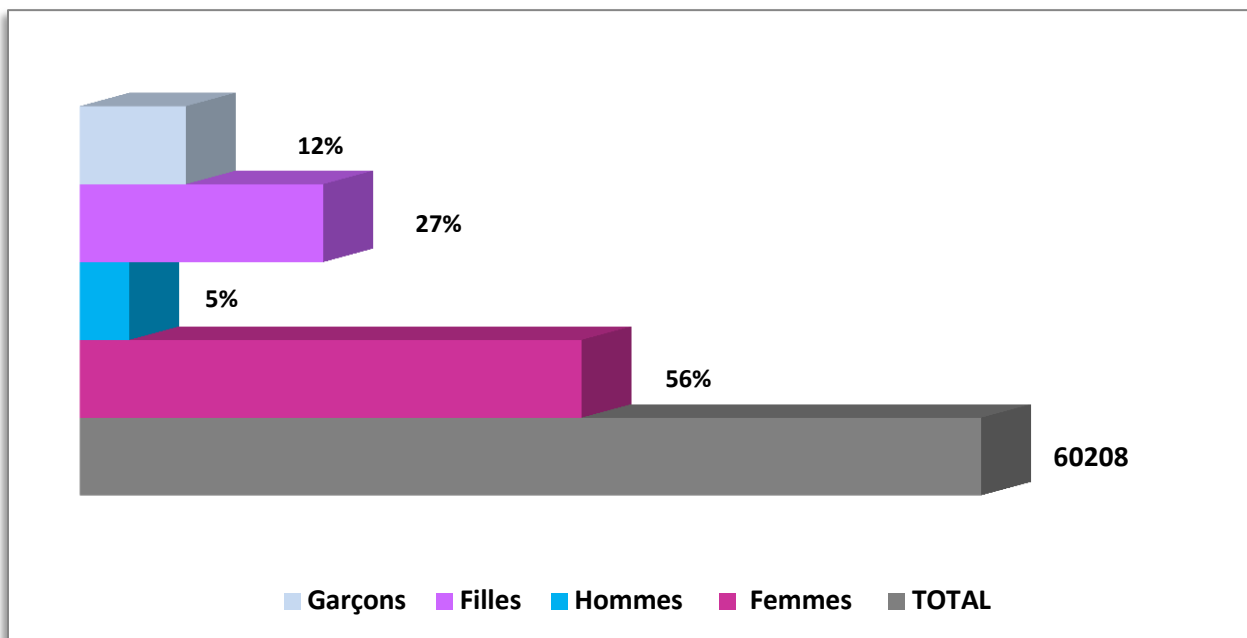
➔ **SOIT UNE AGRESSION SEXUELLE TOUTES LES
15 MINUTES**



V. LES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE / SEXE & AGE

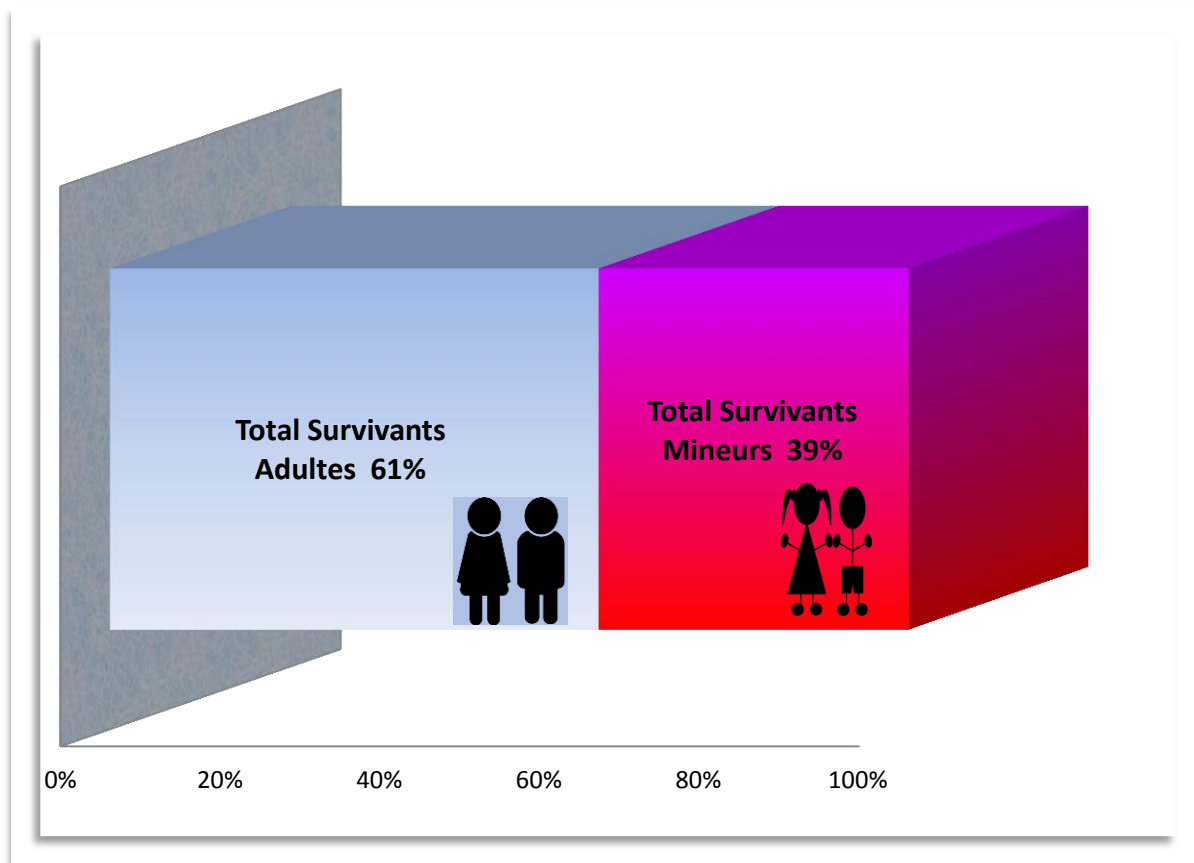
- Les femmes et les filles représentent 83% des survivants d'actes de violence basée sur le genre

Représentation graphique N°4. Distribution statistique des survivants de violence basée sur le genre par sexe / âge



VI. LES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE / SEXE & AGE

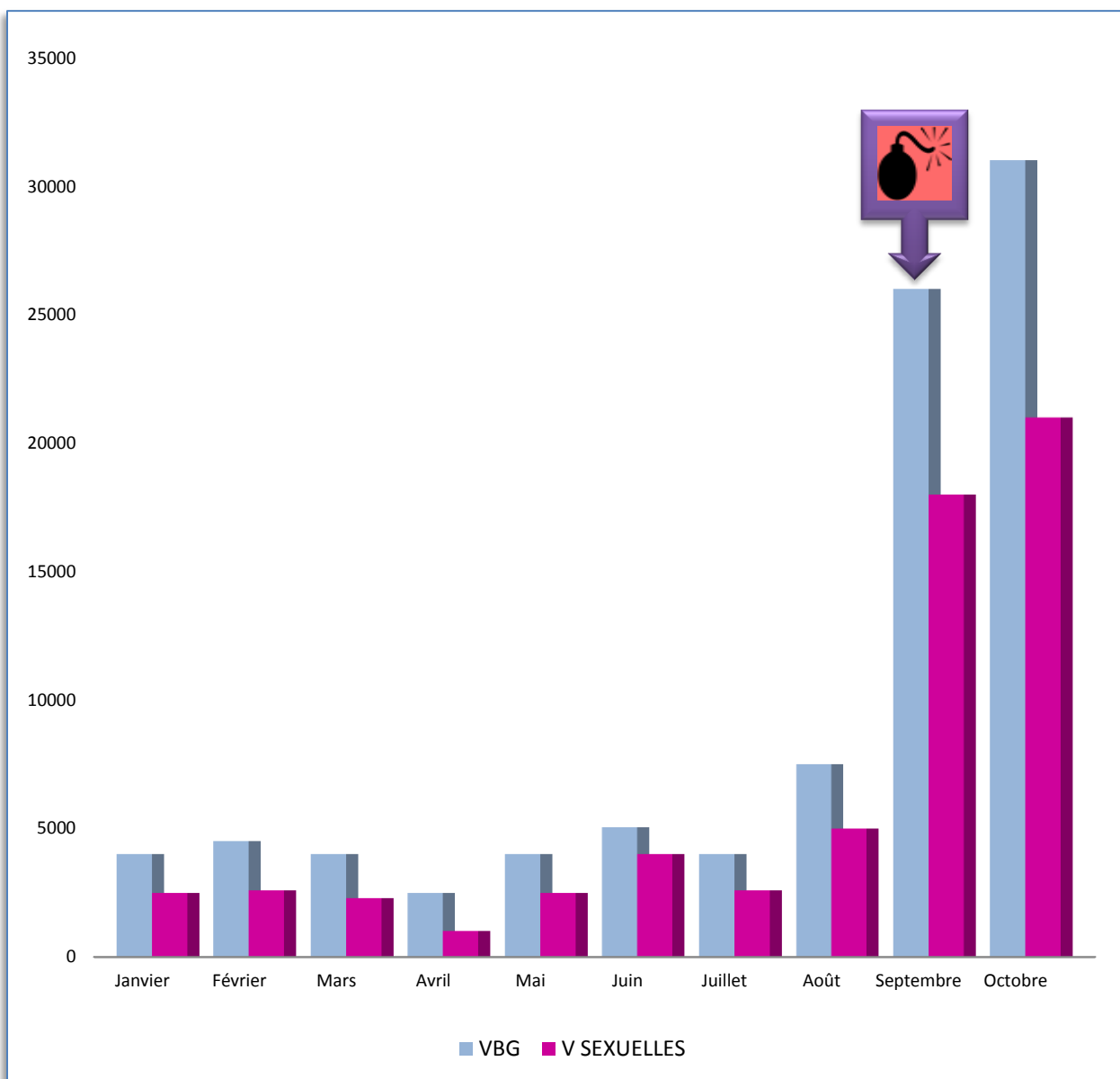
Représentation graphique N°5. Proportion d'individus mineurs et majeurs parmi les survivants



- Beaucoup plus d'un tiers (1/ 3) du total de survivants sont des mineurs, âgés de moins de dix-huit (18) ans, soit un total de vingt-trois mille trois cent soixante-dix-huit (23.378) individus affectés. L'effectif relatif aux individus adultes est de trente-six mille huit cent trente(36.830).

VII. FREQUENCE DES VIOLENCES RAPPORTEE A L'ANNEE 2015

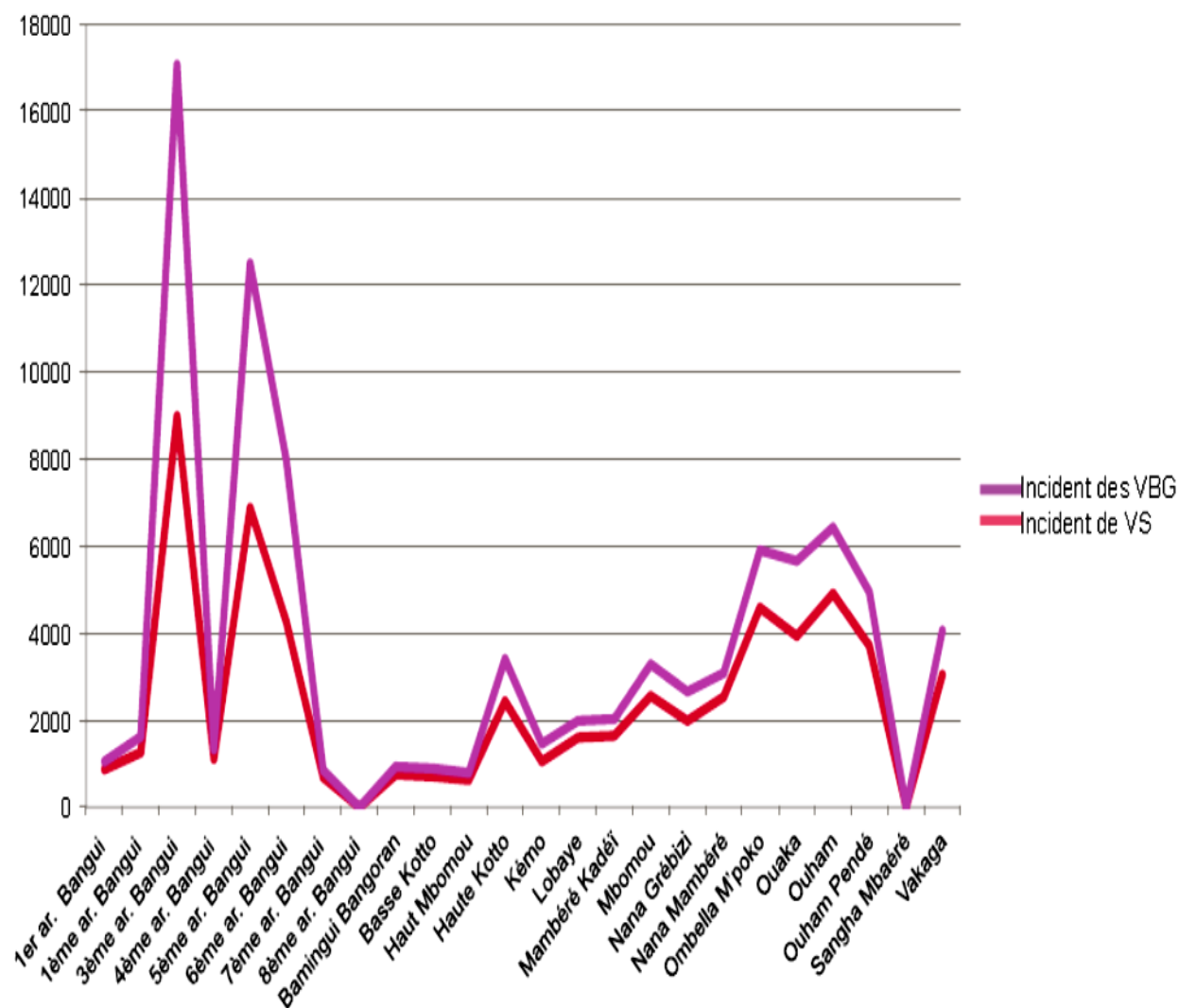
Représentation graphique N°6. Monitoring mensuel 2015 des cas de violences enregistrés



Les violences ont éclaté dans la nuit du 25 au 26 septembre, après que la dépouille d'un jeune chauffeur de mototaxi a été retrouvée à proximité de la mosquée Ali Babolo dans le quartier du PK5, dernier fief musulman de Bangui. La capitale, Bangui, a alors vécu ses journées les plus sanglantes depuis plus d'un an. Selon les chiffres de la Croix rouge nationale, les affrontements auraient fait « une cinquantaine de morts et des dizaines de blessés victimes de tirs par balle ou de coups de machettes ».

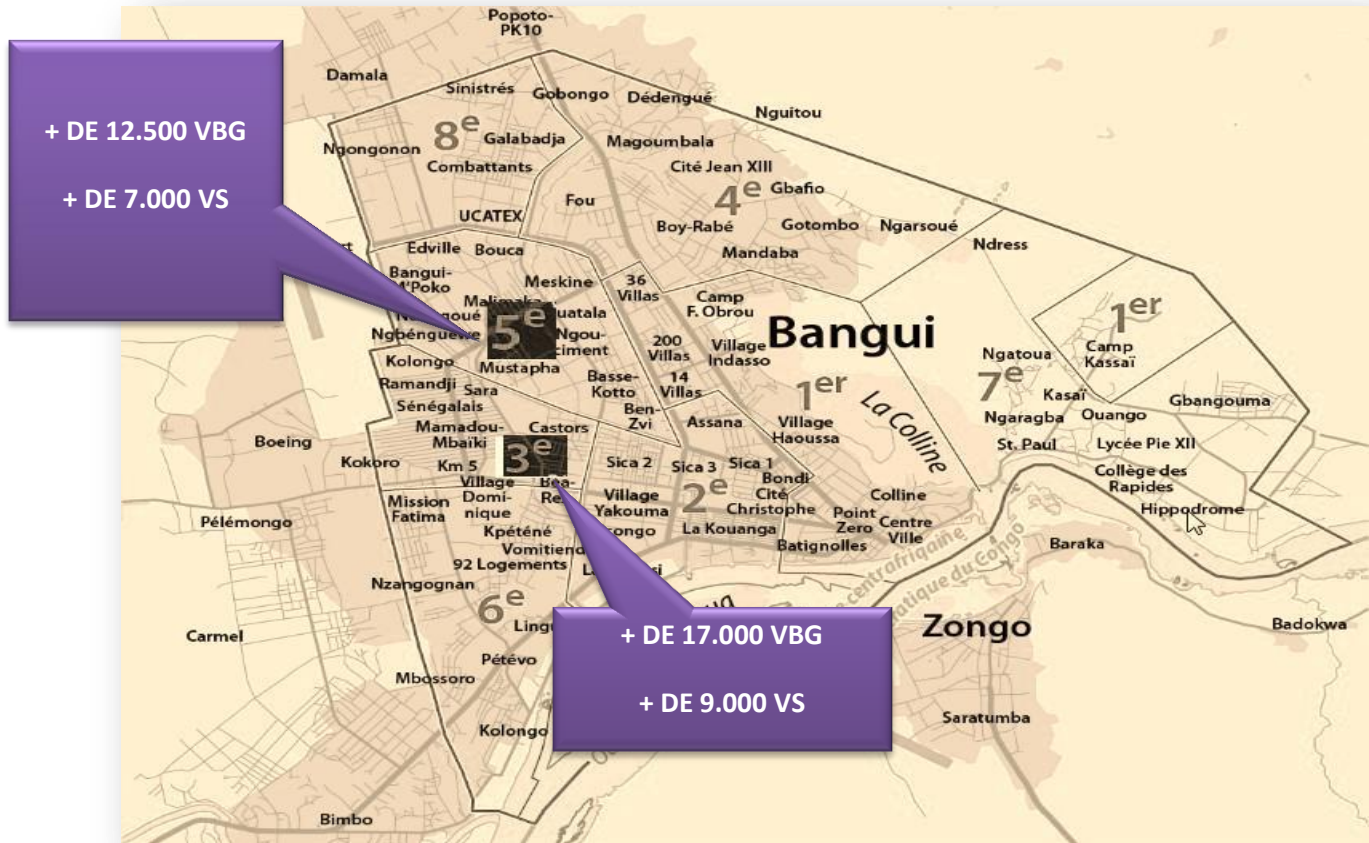
VIII. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES VIOLENCES

Les incidents des VBG et VS par préfecture de la RCA et arrondissement de Bangui



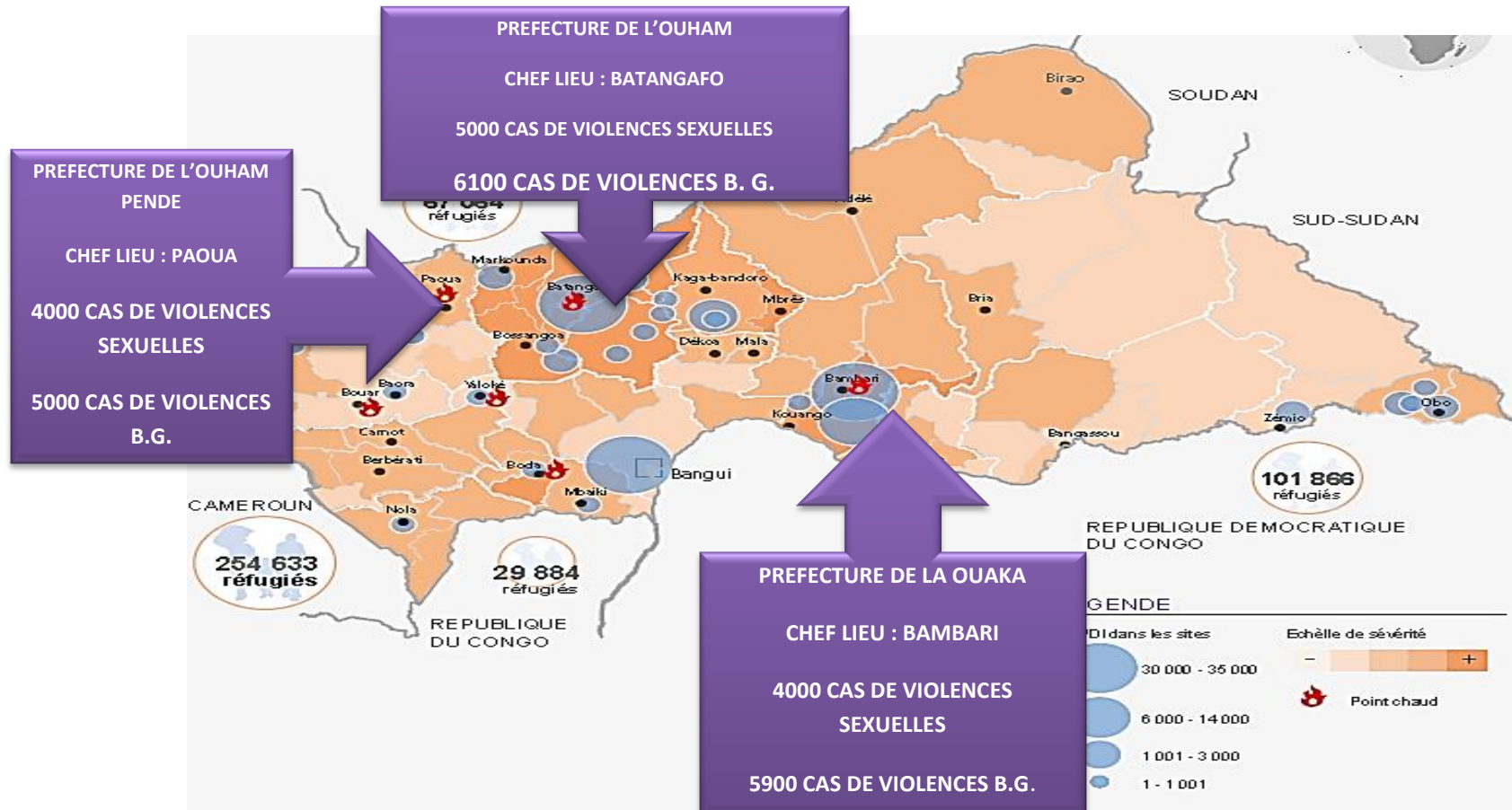
VIII.LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES VIOLENCES

Représentation graphique N°7. Les arrondissements de la ville de Bangui les plus concernés



• Parmi les huit (8) arrondissements que compte la capitale Bangui, le troisième (3^{ème}) et le cinquième (5^{ème}) arrondissement ont été les plus impactés quant au nombre de cas de violence basée sur le genre (VBG) et de violences sexuelles (VS) enregistrés au courant de l'année 2015. Ces arrondissements demeurent les plus criminogènes de la ville et comptabilisent le plus grand nombre de cas d'atteinte aux droits de l'homme. Il est opportun de noter que ces arrondissements sont ceux qui (avant la crise) englobaient les quartiers dont les populations étaient majoritairement d'obédience musulmane. « L'enclave » musulmane du quartier dit « Km5 » est sise au sein du troisième arrondissement (3^{ème}) de la capitale. Jusqu'à un passé récent ces populations dudit quartier étaient prises en otage par les milices antibalaka qui à travers des barricades érigées tout autour de ce quartier obéraient tous mouvements de ces dernières. Les incursions de ces bandes armées, les actes de représailles, la promiscuité et les carences de la chaîne judiciaire et pénale concourent entre autres à expliquer la substantialité des cas de violences perpétrés.

Représentation graphique N°8 . Les localités les plus criminogènes de RCA en termes de VBG et de VS



- L'on remarque qu'il existe une corrélation positive entre le niveau d'incidence des actes de violences perpétrés et les centres de polarisation des personnes déplacées internes (PDI) qui par ailleurs correspondent aux « points chauds » en termes de recrudescence d'incidents sécuritaires. Cette représentation graphique met en exergue cette dynamique de « double victimisation », dont les femmes et les filles constituent les victimes primales.

IX. LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA REPONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE ET SEXUELLES EN RCA

	Cooperazione Internazionale		Mercy Corps		Association des Femmes Juristes Centrafricaine
	Croix Rouge Française		Danish Refugee Council		Associations pour le bien-être familial
	International Medical Corps		Save the Children		Vitalité-Plus
	International Rescue Committee		UNFPA		UA Médecin d'Afrique
	UNHCR		Médecin du monde		UNICEF

X. FAITS MARQUANTS

- ➔ Les auteurs sont principalement des hommes armés : 58% des responsables des exactions sont des éléments de groupes armés, (antibalaka, ex-séléka - groupes d'autodéfense - jeunes armés sans affiliation définie), et 42% sont des civils ;
- ➔ 11 cas ont été vraisemblablement perpétrés par des éléments des forces de maintien de la paix onusienne (casques bleus) et 2 cas par les forces de sécurité et de défense nationales ;
- ➔ 100% des survivants arrivés dans le délai recommandé ont été référé vers la prise en charge médicale avant expiration dudit délai ;
- ➔ Après une relative « accalmie », l'explosion du nombre de viol assistés dans plusieurs arrondissements de Bangui surtout à la période de trouble de septembre et octobre 2015;
- ➔ La fréquence et récurrence des hommes et de garçons qui se déclarent victimes ;
- ➔ Les retards persistant quant à l'accès aux services dans la limite des 72 heures précédant l'incident malgré la visible amélioration par rapport à 2014. Soit 3.248 cas de viols pris en charge avant 72h, ce qui correspond à seulement 26% des viols, une majeure partie des survivants ne bénéficient ainsi pas de la PEP du VIH ;
- ➔ La réponse juridique et pénale demeure balbutiante sinon inexistante, ainsi en sus de l'impunité dont jouissent les auteurs de violences et qui favorise la réitération de leurs exactions, les victimes/survivants ne peuvent entamer et/ou achever leur processus de rémission. Cette réponse juridique comme l'ont mis en exergue nombres d'études consacrées aux victimes de violences, représente une étape incontournable de leur rémission ;
- ➔ Enfin il est important de constamment se remémorer que cette synthèse ne tient compte que des cas déclarés et enregistrés par les acteurs engagés dans la réponse aux VBG et aux VSBG, soit un total de quinze (15) institutions pour l'ensemble de la RCA (+ de 632.000 Km2 soit les territoires de la France et la Belgique réunis). Ainsi est-il aisé d'affirmer qu'une part importante, assurément la plus substantielle des victimes /survivants demeure méconnue, non identifiée et ne bénéficient d'aucune prise en charge.

ⁱ **GBVIMS** = système pour collecter, stocker, analyser et partager les données sur les incidents des VBG signalés et prise en charge (médicale et psychosociale) et qui respect des standards élevés de sécuritaire et éthique en matière de collecte des informations sur les violences

sexuelles.

ⁱⁱ *Source*: Articles 1 et 2 de la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, à la 85e réunion plénière, le 20 décembre 1993. Genève, Suisse, 1993. <http://www.un.org/documents/ga/res/48/a48r104.htm>

ⁱⁱⁱ *Source*: UNICEF, FNUAP, PNUD, ONU Femmes. «Gender Equality, UN Coherence and You». <http://www.unicef.org/gender/training/content/scoIndex.html>

^{iv} *Source* : Institut centrafricain de la Statistiques, Enquête par grappes à indicateurs multiples / MICS 2010

PRINCIPAUX RESULTATS EVBG Enquête sur les violences basées sur le genre en République Centrafricaine. Institut Centrafricains des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales, février 2012.

Source : Institut centrafricain de la Statistiques, Enquête par grappes à indicateurs multiples / MICS 2010

Prévalence de l'Infection VIH et Facteurs Associés en République Centrafricaine en 2010, Ministère du Plan et de l'Economie

Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales